

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Matière : Fonction
publique

Sous matière : Personnel
titulaire et stagiaire

**OBJET :
AVENANT AUX
MISES A
DISPOSITION DE
PERSONNEL
MUNICIPAL
POUR 2017**

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPALX EN SERVICE EST
DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCACTION CONSEIL
EN DATE DU : 05.12.2017

AFFICHAGE EN DATE
DU : 05.12.2017

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU : **22 DEC. 2017**

Séance du Conseil Municipal du 11 Décembre 2017,

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAUDARY

légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire,

Présents : GREFFIER Philippe, GIRAL Hélène, DEMANGEOT François, GUILHEM Evelyne, CASTILLO Jean-Claude, CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole, Philippe SOL, RATABOUIL Jacqueline, GUIRAUD Philippe, BATIGNE Brigitte, TAURINES André, ZAMAI Giovanni, BESSET Jacqueline, GARRIGUES Michel, GRIMAUD Bernard, VERONIN-MASSET Jean-François, BOUILLEUX Denis, ESCAFRE Elisabeth, CHABERT Sabine, BARTHES Chantal, EL KAHAZ Sarah, SOULIER Agnès, LINOU Stéphane, CHOPIN Marie-Christine, THOMAS Guy, THOMAS Eric, RATABOUIL Michel,

Formant la majorité des Membres en exercices.

Procurations :

Mme Patricia RUIZ donne procuration à M. GREFFIER Philippe,

M. BUSTOS Jean-Paul donne procuration à M. THOMAS Guy,

Mme THOMAS-DAIDE Hélène donne procuration à M. LINOU Stéphane,

Mme ISSALYS Jeanne donne procuration à M. ZAMAI Giovanni,

Mme POUPEAU Nathalie donne procuration à M. THOMAS Eric,

Secrétaire : Mme EL KAHAZ Sarah,

M. le Maire rappelle à l'assemblée qu'il est nécessaire de procéder à la mise à jour des mises à disposition de personnel :

L'autorisation de mise à disposition concernant l'association FJEP hand-ball, est arrivée à échéance fin juin 2017 et est reconduite pour l'année scolaire 2017/2018.

Elle correspond à 4.25 heures par mercredi durant la période scolaire.

Concernant le Comité d'organisation de la fête du Cassoulet, la mise à disposition correspond 400 heures réparties en fonction du calendrier de préparation et suivi de l'événement.

M. le Maire précise l'organisation ainsi réactualisée :

En référence à la délibération N° 2016-326 du 23 novembre 2016, il convient de mettre à jour les éléments suivants :

Nom Grade	Organismes d'accueil	Durée prévue	Nb heures annuelles	% de la mise à disposition sur le temps de travail
Agnès PEVERE	FJEP handball	De septembre 2017 à juin 2018	148.75	9.5 %
Claire BINKOWSKI	Comité d'Organisation de la fête du Cassoulet	Sur l'ensemble de l'année 2018	400	25%

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES AVOIR DELIBERE**

APPROUVE pour l'année 2018, la mise à jour des mises à disposition arrivées à échéance comme définit ci-dessus.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.
Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

CASTELNAUDARY, le 11 Décembre 2017.



Le Maire,

Patrick MAUGARD
Patrick MAUGARD

Ampliation faite le :
21 DEC. 2017
Certifiée exécutoire par réception
en Préfecture le :
15 DEC. 2017
Par publication le :
22 DEC. 2017
Par délégation,
Le Directeur Général des Services

Pol

Hervé ANTOINE

Accusé de réception de Préfecture du 15/12/2017
N°011-211100763-20171211-2017-311-DE